

Expression libre des groupes politiques du Conseil Municipal

Villiers-le-Bel Pour Tous

Avec le CCAS, plus de solidarité au quotidien.

L'amélioration de la situation sanitaire du pays permet à chacun d'entre nous d'envisager la fin progressive des restrictions. Pour autant, la pauvreté, la précarité, la solitude sont, elles, toujours présentes. C'est pourquoi nous restons pleinement mobilisés pour défendre le droit à la santé pour tous et lutter contre l'épidémie au travers du dépistage massif et de la vaccination.

Lutter contre l'exclusion, renforcer l'accès aux droits, accompagner la perte d'autonomie, soutenir le droit au logement et à l'hébergement, aider les personnes en situation de handicap, soutenir les associations caritatives, aider les personnes isolées ou victimes de violences, autant de missions qu'accomplissent chaque jour les agents du centre communal d'action sociale. A l'heure où beaucoup de services ont fermé leurs portes et ont réduit leur accompagnement, nous avons maintenu l'ensemble de nos services et intensifié ceux qui sont nécessaires aux plus fragiles.

C'est dans cet esprit que nous avons augmenté, une nouvelle fois, les moyens du CCAS pour renforcer sa présence et son aide auprès des personnes les plus vulnérables et celles qui rencontrent des difficultés :

- Augmentation du budget dédié aux aides facultatives ainsi que la modification des modalités de calcul pour faciliter l'accès au plus grand nombre et ce dès le mois d'avril ;
- Développement de l'aide alimentaire avec plus de moyens financiers et humains pour l'épicerie sociale mais aussi l'allongement de la durée de prise en charge permettant d'aller jusqu'à 6 mois ;
- Mise en place d'une gratuité des produits d'hygiène féminine pour les femmes les plus précaires ;
- Création d'une aide au paiement de la 1ère consultation d'un avocat pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales afin de leur permettre d'être conseillées et accompagnées avant la mise en place de l'aide juridictionnelle ;
- Baisse de la tarification des services de portage de repas pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes âgées et permettre au plus grand nombre d'en bénéficier (à partir d'1,22 pour un déjeuner et de 30 centimes pour un dîner ;
- Doublement des moyens de livraison des portages pour augmenter le nombre de services mais également la diversification des repas pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par nos seniors ;
- Élaboration d'un nouveau projet d'inclusion handicap pour améliorer l'accompagnement des personnes à mobilité réduite ;
- Développement et augmentation de l'offre d'activités en direction des seniors pour retrouver le plaisir d'être ensemble ;

Nous restons, élus de la majorité, sur le pont pour mettre en œuvre une vraie politique sociale qui fait de la solidarité de proximité et du quotidien et des liens sociaux une réalité.

Les élus de Villiers-le-Bel Pour Tous

Ma voix, ma Ville

Aux armes la municipale...

Lors du Conseil Municipal du 27 avril 2021 consacré principalement au budget 2021 de la commune, le groupe Ma Voix, Ma Ville a été interpellé par le point 10 de l'ordre du jour présenté sous l'intitulé : « Armement de la police municipale ».

« Avec la loi "sécurité globale", M. Marsac s'abandonne aux sirènes de la répression... » et se donne le Droit de... Le sujet est sensible à Villiers-Le-Bel, où les difficultés liées à la crise sanitaire ne font qu'accentuer les inégalités sociales (Éducation, emploi et soin médical...). Peut-on laisser à la seule majorité municipale (divisée sur le sujet) le choix de l'armement de la police municipale ? Bien que M. Marsac se défende de tout changement dans les missions qui incombent aux agents. M. Marsac explique que cela se fera sur le volontariat, qu'il y aura des stages de formation, des cours de tirs et même un suivi psychologique. Cela sera-t-il suffisant ? Les réponses faites à VLB Infos d'Avril 2021, nous interroge : Une police municipale armée à Villiers Le Bel ça change quoi ? Mr Marsac répond : « Concrètement rien !!! Elle a pour unique but de renforcer leur protection. » Il ajoute : « Notre police municipale n'est pas et ne sera jamais une police répression ou de maintien de l'ordre ».

Alors pourquoi armer la police municipale ? La police municipale est bienveillante envers les habitants, disponible malgré un climat social délétère du fait de la situation sanitaire et malheureusement présente un effectif de 6 agents pour une commune de 28 000 administrés. Notre police municipale se trouve confrontée à un problème important : le manque d'effectif et d'attractivité du métier. La priorité ne serait-elle pas à recruter des agents ? Ne faut-il pas revoir la grille des salaires pour rendre attractif le métier et fidéliser nos policiers municipaux ? Ne faut-il pas prioriser les embauches plutôt qu'armer ? Le programme de Ma Voix ma Ville propose un recrutement local dans la mesure du possible pour davantage de tranquillité publique et de proximité.

Alors pourquoi armer la police municipale ? Le projet de loi prévoit la possibilité d'élargir le champ d'intervention des polices municipales de plus de vingt agents dans le cadre d'une expérimentation de cinq ans. Ce cadre de loi ne correspond pas à notre commune... Ces nouvelles dispositions ne constituent pas le « grand soir de la police municipale », a fait valoir Jean-Michel Fauvergue « Député et rapporteur à la commission des lois ». Certaines préconisations de son rapport, parmi lesquelles l'armement obligatoire des policiers municipaux ou la création d'une École nationale de police municipale, ne figurent pas dans le projet de loi.

Alors pourquoi donc... armer la police municipale ? Dans le programme de Ma Voix Ma Ville lors des dernières élections, nous avons proposé le référendum d'initiative local « R.I.C » sur les sujets importants.

C'est pourquoi, l'association Ma Voix, Ma Ville demande à M. Marsac un référendum d'initiative local sur l'armement de la police municipale.

Pour le groupe Ma Voix, Ma Ville

Union citoyenne beauvillésoise

Les trottoirs de Villiers-le-Bel

L'épidémie de coronavirus oblige à repenser la question des mobilités et le partage de l'espace public. Toutefois, on oublie souvent d'y intégrer la place occupée par les trottoirs. C'est à la fin du XVIII^{ème} siècle que les trottoirs commencent à se développer en France. Mais ce n'est pas seulement pour faciliter la vie des piétons qu'ils vont finir par essaimer les villes, au point d'en définir les limites : c'est ainsi parce qu'à la même époque se développent les réseaux souterrains qui servent à acheminer l'eau, le gaz, l'air comprimé ...

Aujourd'hui, à Villiers-le-Bel comme partout ailleurs, le trottoir est un espace réservé aux piétons ; un caniveau et une bordure assurant ainsi la limite avec la partie voirie à la circulation des véhicules à moteur. Or, les trottoirs ont ceci de commode c'est que l'on peut y disposer tout un tas de couvercles pour accéder à des réseaux, sans avoir à couper la circulation automobile (puisque l'urbanisme est obsédé par la voiture). C'est aussi un aménagement essentiel au déplacement des personnes vulnérables, il faut donc les laisser libres et propres. Mais n'oublions pas que les riverains peuvent avoir certaines responsabilités dans leur entretien. Les usagers du trottoir - humains ou animaux, riverains ou passants - doivent préserver leur propreté. Par exemple en France, en cas de chute de neige, le déneigement des trottoirs par les riverains est obligatoire si un arrêté municipal le prévoit. Mais il existe également une loi sur les déjections canines qui sont interdites sur les voies publiques, les espaces verts, les espaces de jeux publics... mais également les voitures qui salissent les trottoirs. Certaines, mal entretenues ou trop anciennes, laissent des traces d'huile au sol.

Alors, peut-on obliger les Beauvillésois à rentrer leur véhicule dans leur garage à condition toutefois que celui-ci soit utilisé comme tel et non comme habitation, de plus, bien souvent non déclarée.

Une question se pose : quel est le rôle de la Municipalité dans ce domaine ?

Nicole MAHIEU-JOANNES
Conseillère Municipale